

Conseil municipal du 22 mai 2023

Les principales délibérations

Le Conseil municipal s'est réuni ce lundi 22 mai. À l'ordre du jour, l'accès au dispositif « classe engagée 77 » pour l'école de la Fosse Cornue et la convention « portage de livres à domicile » signée entre la ville et Grand Paris Sud.

Le dispositif « Classe engagée 77 »

Le Conseil municipal a acté la convention entre l'Académie de Créteil, la ville et l'école élémentaire de la Fosse Cornue. « La classe engagée 77 » est un dispositif expérimental proposé en Seine-et-Marne depuis 2022 par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale. La ville s'engage ainsi à accueillir les élèves en mairie pour expliquer les rouages de la démocratie et les intégrer dans le cadre de cérémonies de commémoration. Dès septembre prochain et jusqu'en 2026, l'école moisséenne travaillera avec les élèves de divers niveaux, autour de thématiques en lien avec l'intérêt public, l'altruisme ou le vivre-ensemble. La signature entre les différentes parties aura lieu le vendredi 9 juin à l'école élémentaire de la Fosse Cornue.

Opération « Portage de livres à domicile »

Afin de faciliter l'accès aux livres et à la culture aux personnes vulnérables, Grand Paris Sud, l'espace Arc-en-Ciel et l'espace seniors proposent de mettre en place une opération de portage de livres à domicile. Cette action est destinée aux personnes en perte d'autonomie ou ayant des difficultés à se déplacer. Avec cette opération, les bénévoles de l'espace Arc-en-ciel s'engagent à se rendre aux domiciles de ces personnes afin de leur apporter les livres souhaités. Un projet validé par les élus qui ont voté la délibération.